

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE**

**Le 12 septembre 2011**

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 12<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2011 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présentes les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté	Monsieur Alain Larochelle
Madame Hélène Bourbonnais	Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

---

**RÉS. : 1109-123**

**ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

1. Prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Discussion et adoption du procès-verbal du 22 août 2011;
4. Comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Travaux municipaux – Rapport du coordonnateur;
7. Développement domiciliaire – Acquisition de terrain;
8. Projet éolien communautaire;
9. Formation pour les élus – Étique et déontologie;
10. Varia a) Demande de l'Association régionale de camping et de caravaning;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 1109-124**

**PROCÈS-VERBAL DU 22 AOÛT 2011**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 22 août 2011 soit adopté tel que rédigé.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 1109-125**

**COMPTES À PAYER**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 12 septembre 2011 :

• Administration	16 165,15 \$
• Voirie	58 299,13 \$
• Sécurité publique	864,60 \$
• Aqueduc et égout	2 003,10 \$
• Loisir et culture	1 041,14 \$
• Quote-part	56 745,33 \$
• Financement	1 613,10 \$

**CONSIDÉRANT** que les terrains du développement « Place Alexandre » sont tous vendus;

**CONSIDÉRANT** l'importance de posséder des terrains disponibles à la construction;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) sites ont été étudiés par ce Conseil;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'étude des propositions reçues l'offre de Madame Denise Garant s'est avérée la plus avantageuse du fait que le paiement du terrain sera étalé sur 4 ans.

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de faire l'acquisition d'une partie du lot 3 586 838 d'une superficie d'environ 24 424,4 m<sup>2</sup> au prix de 100 000,00\$ payables en cinq (5) versements sur une période de 4 ans.

Que la présente acquisition est effectuée conformément à l'offre d'achat daté du 31 août 2011 et signée par Madame Denise Garant, propriétaire et Monsieur Richard Côté, directeur général.

Que Monsieur le maire et le directeur général, sont par la présente, autorisés à signer le contrat d'achat à intervenir avec Madame Garant.

\*\*\*\*\*

DROIT DE RETRAIT

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a exprimé, le 19 mai 2010, son intention de participer à l'exploitation d'un parc éolien communautaire avec la municipalité de Saint-Philémon et la participation d'un promoteur privé ;

ATTENDU que, par la suite, toutes les municipalités ont confirmé qu'elles acceptaient que cette compétence soit exercée par la MRC ;

ATTENDU que lors de cette acceptation, les municipalités s'étaient réservé le droit d'exercer un retrait suite à l'adoption par la MRC du règlement fixant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de cette compétence ;

ATTENDU que la MRC, lors de sa séance régulière du 18 août 2011, a adopté le règlement no 214-11 concernant les conditions relatives à l'assujettissement et au retrait de la compétence pour l'exploitation d'un projet éolien communautaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Philémon ;

ATTENDU que les modalités et conditions énoncées dans le règlement 214-11 correspondent aux orientations données par la MRC et déjà acceptées par les municipalités locales relativement à l'exercice de cette compétence.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

- 1° que la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse accuse réception du règlement n° 214-11 adopté par la MRC de Bellechasse concernant les conditions relatives à l'assujettissement et au retrait de la compétence pour l'exploitation d'un projet éolien communautaire sur le territoire de Saint-Philémon.

2° d'aviser la MRC de Bellechasse que la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse n'entend pas exercer son droit de retrait dans les délais prévus à l'article 5 du règlement 214-11 relativement à l'exercice de cette compétence.

\*\*\*\*\*

RÉS. : 1109-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 21h54.

---

Martin J. Côté

Maire

---

Richard Côté

Directeur général